

ENSEMBLE

plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

NUMÉRO 75 - FÉVRIER 2026

BUDGET 2026

AUSTÉRITÉ À TOUS LES ÉTAGES

AU MINISTÈRE

**ON RESTRUCTURE PLUS VITE QUE
NOTRE SANTÉ SE RÉPARE**

RESTAURATION

LA PÉTITION



8 MARS
**ELLES FONT GRÈVE, LE SEXISME
FAIT DES HEURES SUP**

la
cgt
FINANCES

SOMMAIRE

FÉVRIER

03 LIBERTÉS SYNDICALES

Défense des droits syndicaux

04 MEF

Ici on restructure plus vite que notre santé se répare

06 BUDGET 2026

De l'austérité à tous les étages !

13 CAMPAGNE BDS

La fédération rejoint la campagne

14 RESTAURATION

La pétition

15 À LIRE/À ÉCOUTER

Une longue histoire/La lutte est belle !



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Benoît GARCIA

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtf finances.fr
Internet : www.cgtf finances.fr

Prix : 0.50 €



08

8 MARS

#GrèveFéministe

LIBERTÉS SYNDICALES

À MONTREUIL, UNE FORTE MOBILISATION POUR DÉFENDRE LES DROITS SYNDICAUX

Le 4 février 2026, le siège de la CGT à Montreuil a rassemblé plus de 2 500 personnes à l'occasion d'un meeting consacré à la défense des libertés syndicales. Militantes et militants venus de toute la France, responsables syndicaux, juristes et associations de défense des droits ont répondu à l'appel. Parmi elles : la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature.

Cette rencontre s'inscrit dans un contexte marqué par une multiplication des pressions, convocations et poursuites visant des syndicalistes. La mise en examen de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, pour avoir dénoncé les pratiques d'un patronat cherchant à s'affranchir des règles collectives, a suscité une vive réaction. Plusieurs autres camarades sont également concernés par des procédures. Pour la CGT, il ne s'agit pas de situations isolées mais d'un climat plus large de remise en cause de l'action syndicale.

Dès le début de la soirée, le message a été posé clairement. « Cette plainte nous concerne toutes et tous. Personne ne nous fera taire », a déclaré Sophie Binet. À travers ces mots, c'est l'idée d'une responsabilité collective qui s'est exprimée : lorsqu'un-e syndicaliste est attaqué-e pour son engagement, c'est le droit de toutes et tous à s'organiser et à s'exprimer qui est en jeu. Les échanges ont alterné entre témoignages de responsables syndicaux confrontés à des

procédures judiciaires ou disciplinaires et analyses juridiques sur l'évolution du cadre des libertés publiques. Plusieurs intervenants ont souligné une tendance à la judiciarisation de l'action syndicale et une restriction croissante des espaces d'expression. Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l'Homme, a évoqué une accélération des atteintes aux libertés ces dernières années, en particulier lorsque les mobilisations contestent les choix gouvernementaux.

Au-delà du constat, la soirée a aussi permis de discuter des réponses à apporter : solidarité financière et juridique, campagnes d'information, mobilisation collective dans les entreprises et dans l'espace public. L'objectif est clair : ne pas banaliser ces attaques et construire un rapport de force pour garantir le respect des droits syndicaux.

L'ambiance était à la fois sérieuse et déterminée. Beaucoup ont rappelé que les libertés

syndicales ne sont pas des acquis intangibles, mais le fruit de luttes passées. Les défendre aujourd'hui, c'est préserver un droit démocratique fondamental.

La soirée s'est conclue par un appel à poursuivre la mobilisation, ponctué d'un « No pasaran » repris dans la salle. Un mot d'ordre simple, qui résume l'état d'esprit : face aux tentatives d'intimidation, la CGT affirme qu'elle continuera à agir et à s'exprimer.

Replay du meeting : l'événement est disponible sur YouTube pour celles et ceux qui souhaitent le voir ou le revoir.



© Laurent Perin // CGT Finances



© Laurent Perin // CGT Finances

MINISTÈRE

ICI ON RESTRUCTURE PLUS VITE QUE NOTRE SANTÉ NE SE RÉPARE

A la CGT Finances nous dressons un constat très critique de la situation en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) au sein des ministères économiques et financiers (MEF), en soulignant la dégradation des conditions d'exercice, l'insuffisance de la prévention et la fragilisation des droits collectifs des agent.es. Tout en reconnaissant l'existence d'une politique ministérielle affichée en matière de prévention, nous ne pouvons que dénoncer l'écart croissant entre les textes et la réalité vécue sur les lieux de travail.

CONTEXTE ET CADRE GÉNÉRAL :

Pour la CGT Finances, les MEF sont engagés depuis des années dans des réformes structurelles (numérisation, réorganisations, fermetures de sites, mutualisations, révisions de périmètres de services) qui ont des conséquences directes sur la santé et les conditions de travail des agents. Ces transformations s'inscrivent dans un contexte plus large de réduction des moyens humains et budgétaires de la fonction publique, qui met sous tension l'ensemble des services et alimente une surcharge de travail chronique.

L'État affirme développer une politique « ambitieuse » en matière de santé et sécurité au travail, avec des démarches de prévention intégrées aux projets et des outils de pilotage dédiés. Pour la CGT Finances, cette ambition officielle reste

largement théorique tant que la logique dominante demeure celle de l'austérité budgétaire, de la rationalisation immobilière et de la recherche d'économies sur les effectifs comme sur les surfaces de travail.

SANTÉ AU TRAVAIL : RISQUES, PRÉVENTION ET PSC :

Sur le plan de la santé, la CGT Finances insiste sur l'augmentation des risques psychosociaux : montée du stress, intensification du travail, perte de sens liée aux réorganisations répétées, tensions avec les usager.ères et sentiment de dégradation du service public. Nous ne cessons d'alerter, également, sur les effets cumulés des charges de travail, des délais contraints et du manque de moyens, qui favorisent les situations d'épuisement professionnel et de burn-out. La question de la protection sociale complémentaire (PSC) illustre, pour notre fédération, les limites de la politique ministérielle en matière de santé. L'accord PSC censé garantir une meilleure couverture santé et prévoyance est dévoyé par des opérateurs qui annoncent rapidement des ajustements à la hausse des cotisations et à la baisse des prestations, au détriment du pouvoir d'achat des agent.es. La CGT Finances dénonce le niveau insuffisant de prise en charge par l'employeur, inférieur à ce qui existe dans de nombreuses entreprises privées, ce qui contraint de nombreux agent.es à conserver ou



rechercher d'autres couvertures plus avantageuses. Sécurité et organisation du travail : En matière de sécurité, la CGT Finances rappelle que la prévention des risques professionnels devrait être intégrée en amont de tout projet de transformation (déménagement, numérisation, changement d'organisation, restructuration). Or, dans les MEF, elle constate que les projets sont souvent menés à marche forcée, avec une information tardive des représentants du personnel, des études d'impact incomplètes et une sous-estimation des risques physiques et psychiques. La mise en place ou l'extension du télétravail, du travail nomade et des nouvelles formes d'organisation (y compris la perspective du flex-office) soulève, pour notre fédération, des enjeux de sécurité qui ne se limitent pas à la seule dimension technique. Les questions d'ergonomie des postes, de confidentialité, d'isolement, de droit à la déconnexion et de maîtrise du temps de travail restent, selon nous, insuffisamment traitées, alors qu'elles conditionnent directement la sécurité et la santé des agent.es.



© Andrey Popov - stock.adobe.com // CGT Finances

CONDITIONS DE TRAVAIL : INTENSIFICATION, QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (QVCT) ET IMMOBILIER :

Nous analysons, à la fédération CGT Finances les conditions de travail au sein des MEF à travers plusieurs dimensions: charge de travail, cadence, contenu des missions, organisation collective et environnement matériel. Les plans de réforme successifs et les suppressions de postes entraînent une intensification du travail, une polyvalence imposée et une réduction des marges de manœuvre professionnelles, qui alimentent un sentiment de perte de reconnaissance et de pression croissante.

Sur le plan immobilier, les projets de réduction de surfaces, de regroupement de services et de développement du flex-office sont perçus comme guidés avant tout par une logique d'économies, sans réelle prise en compte de la qualité de vie et des conditions de travail. La CGT Finances met, donc, en garde contre la dégradation des collectifs de travail, la perte de repères, l'augmentation

du bruit, la diminution de l'intimité professionnelle et les difficultés accrues pour exercer certaines missions nécessitant concentration ou confidentialité.

INSTANCES, DROITS COLLECTIFS ET REVENDEICATIONS CGT FINANCES :

Nous inscrivons notre analyse dans une critique plus globale de l'évolution des instances représentatives, marquée par la suppression des CHSCT et la substitution par les comités sociaux avec formations spécialisées. Nous considérons que cette réforme a affaibli la capacité des représentant.es des personnels à agir sur la prévention, en éloignant les lieux de décision des lieux de travail et en réduisant les moyens consacrés à la santé, la sécurité et aux conditions de travail. Dans ce cadre, la CGT Finances porte des revendications fortes, notamment :

- le renforcement des droits et moyens des représentant.es du personnel sur les questions de santé, sécurité et conditions de

travail, dont la reconstitution d'instances spécialisées dotées de véritables prérogatives.

- l'intégration systématique d'une démarche de prévention primaire dans tous les projets ministériels, avec des évaluations d'impact sérieuses, des suivis dans la durée et une association réelle des agent.es et de leurs représentant.es.
- une politique ambitieuse de QVCT fondée sur des moyens humains suffisants, la réduction des charges excessives, la garantie de locaux adaptés et le respect du droit à la déconnexion et à la vie personnelle.

Pour la CGT Finances, la santé, la sécurité et les conditions de travail au sein des MEF ne peuvent être améliorées que si les logiques d'austérité et de rationalisation à marche forcée cèdent la place à une véritable priorité donnée aux droits et à la dignité des agent.es publics.

BUDGET 2026

DE L'AUSTÉRITÉ À TOUS LES ÉTAGES !

« La France a enfin un budget », s'est félicité, le 2 février dernier, le chef du gouvernement, Sébastien Lecornu, quelques minutes après l'adoption définitive du PLF 2026 (oubliant au passage que la France avait un budget depuis le vote de la loi spéciale...le budget 2025). « Un budget qui assume des choix clairs et des priorités essentielles ».

Des choix clairs en effet : « 35 milliards d'euros » de coupes budgétaires pour 2026, 2500 suppressions (nettes) d'emplois de fonctionnaires : -4 000 concernant les enseignants, -515 postes chez France Travail, et encore -600 à Bercy !

Ces suppressions d'emplois au ministère de l'économie et des finances, sont pourtant en totale contradiction avec les annonces publiques de renforcement de lutte contre la fraude, un volet fiscal important dans le budget 2026, avec la création de plusieurs impôts et taxes, le besoin de financement de l'économie et de réindustrialisation... Elles auront évidemment des conséquences sur l'exercice de nos missions et les conditions de travail déjà fortement dégradées.

LA RÉDUCTION DES DÉPENSES DE L'ÉTAT

Les moindres économies imposées aux collectivités locales (par rapport aux annonces



initiales) sont compensées par des coupes plus importantes dans la sphère de l'État. C'est un jeu de vases communicants : l'effort budgétaire est simplement déplacé, sans diminuer la rigueur globale. D'abord, les dépenses des ministères seront inférieures à celles du budget 2025, hors celles des Armées, de l'Éducation, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Agriculture et des Outre-Mer. Par ailleurs, tous les ministères vont subir des annulations de crédits, mis en réserve pour un montant de 1,7 milliard. 1 milliard d'économies serait aussi réalisé sur la commande publique. Plusieurs agences et opérateurs de l'État seront aussi mis à contribution. Par exemple, les crédits des opérateurs de France 2030 (Ademe, Bpifrance etc.) diminuent de 1,1 milliard d'euros, ceux de l'audiovisuel public de 85 millions (avec une coupe de 15 millions pour France Télévisions).

L'aide publique au développement est le plus grand perdant des « arbitrages »

budgétaire, avec une enveloppe en baisse de 18% par rapport à 2025.

Ce budget reste profondément anti-social, sa logique d'ensemble s'inscrit dans une politique d'austérité, avec une baisse significative des dépenses publiques de l'État, de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales, alors même que les besoins de la population augmentent partout.

Les orientations budgétaires ne proposent aucune solution durable et concrète pour répondre aux attentes du monde du travail. En réduisant les moyens alloués à l'État et aux collectivités territoriales ce budget ne prépare pas l'avenir, car sans investissements suffisants il risque de fragiliser encore l'économie française et d'aggraver les difficultés de secteurs essentiels comme l'industrie, l'éducation, la santé, le logement ou la transition écologique.

ABONNEZ-VOUS

LA VIE OUVRIÈRE

HIVER 2026 #16

LA REVUE DU TRAVAIL ET DES LUTTES SOCIALES

Front populaire LE TEMPS DES CONQUÊTES



CONGÉS PAYÉS
L'immense victoire
de la classe ouvrière

GUERRE D'ESPAGNE
Des militants mobilisés
au secours de la République

SYNDICALISME
Face au fascisme,
la stratégie de l'unité



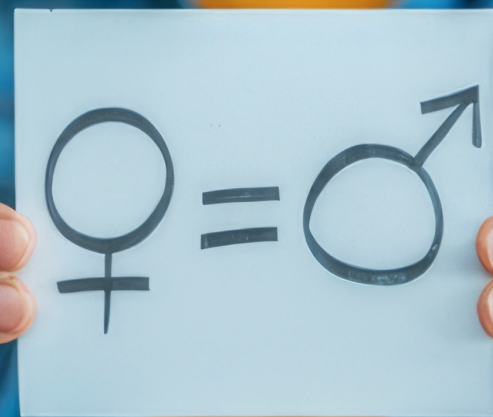
Soutenez
une presse syndicale
indépendante et engagée.
nvo.fr



1 AN D'ABONNEMENT
Tarif syndical
60€/an (76€/an)

Prix unitaire 9,50€

LE 8 MARS #GREVEFEMIN



© S. Timon - stock.adobe.com // COT Finances



ISTE

U

UNE SITUATION FÉMINISTE QUI SE DÉGRADE LE RAPPORT ANNUEL 2026 SUR L'ÉTAT DES LIEUX DU SEXISME EN FRANCE, PUBLIÉ PAR LE HAUT CONSEIL À L'ÉGALITÉ (HCE) EN JANVIER EST ÉLOQUENT SUR LES PROGRÈS QU'IL NOUS RESTE À GAGNER POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET SUR LES DANGERS ACTUELS AUXQUELS NOUS SOMMES CONFRONTÉ-ES.

D'une part, nous voyons persister un sexisme paternaliste dans la société et d'autre part nous assistons à une montée inquiétante d'un sexisme hostile sous la forme du phénomène masculiniste, qui se nourrit et qui nourrit en retour les idées de l'extrême-droite et du fascisme. Rien de nouveau tant le lien entre capitalisme et patriarcat est établi depuis longtemps. Certes, mais l'accélération vers un retour à l'autoritarisme et au fascisme participe à dégrader une situation fragile dans laquelle les mouvements féministes dans leur diversité avaient réussi à remporter quelques victoires.

La baromètre du HCE 2026 nous éclaire sur ces sujets :

Le sexisme paternaliste est un sexisme faussement bienveillant du quotidien qui légitime une répartition hiérarchisée des femmes et des hommes, au profit exclusif de ces derniers. Ce sexisme est véhiculé par 12,5 millions de personnes en France (7,5 millions d'hommes et 5 millions de femmes). Le sexisme hostile est un sexisme

“

**SOUS LES
PAILLETES
LA RAGE !**

violent, qui se traduit par une hostilité envers les femmes et peut inclure des attitudes agressives ou dévalorisantes. 17 % des personnes de 15 ans et plus adhèrent à cette forme de sexisme, soit près de 10 millions de personnes.

Un autre élément à prendre en compte : la question de l'âge. Plus l'âge augmente, moins le sexisme est perçu comme un problème social. C'est notamment ce qui explique que chez les jeunes, sur cette question du sexisme, l'écart entre femmes et hommes est très élevé, mais qu'il se réduit avec l'âge parce que la reconnaissance globale des discriminations recule.

51 % des femmes déclarent avoir déjà été moins bien traitées en raison de leur sexe de manière globale. Quand on se penche sur la situation au travail, le chiffre est encore plus important : le baromètre #StOpE 2025 nous indique que 70 % des femmes déclarent avoir déjà été confrontées personnellement à des situations discriminatoires ou sexistes.

Le masculinisme s'inscrit dans la mouvance du sexisme hostile. Cette idéologie haineuse envers les femmes n'est bien sûr pas nouvelle. Mais ce qui rend particulièrement dangereux le masculinisme contemporain, c'est son mode de propagation. Il se diffuse très vite via les réseaux sociaux et bénéficie aussi de relais politiques, économiques et culturels. Ce n'était pas le cas par exemple en 1989 lors de la tuerie de l'école polytechnique de Montréal, durant laquelle 14 jeunes étudiantes furent assassinées et 14 personnes blessées (10 femmes et 4 hommes). Cet événement fut le

premier féminicide de masse (hors situation de guerre ou de conflit), revendiqué comme un acte anti-féministe par le tueur.

Aujourd'hui les contenus masculinistes sont sur tous les écrans à travers le monde et font les carrières de quelques influenceurs misogynes. Nous ne sommes donc plus dans une expression isolée du sexisme hostile, mais bien dans une construction idéologique collective. Pour le HCE, il s'agit d'une menace réelle concernant la sécurité publique, un « terrorisme misogyne » dont l'État devrait se préoccuper rapidement.

L'ÉTAT, JUSTEMENT, PARLONS-EN !

Il n'aura échappé à personne que l'actuel président de la République a déclaré par 2 fois la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes comme une grande cause nationale en 2017 et en 2023. Cela n'a pas été une grande et pleine réussite.

Alors oui, il y a eu quelques progrès depuis 2017 : la constitutionnalisation du droit de recourir à l'avortement, quelques redéfinitions d'articles de loi sur les violences commises contre les femmes et les jeunes filles, la mise en place de dispositifs pour améliorer la situation des femmes menacées et le recueil de la parole des victimes.

Mais, là où le bât blesse, c'est que la volonté ne suffit pas. Quand on veut vraiment voir aboutir de nouvelles politiques pour gagner l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut être en mesure d'y mettre des moyens financiers conséquents. Pour cela, il faut transformer le PLF (Projet de Loi de Finances) en PLFF (Projet de Loi de Finances Féministe). Une case que les gouvernements de Macron



n'auront pas réussi à cocher. Sur la mise en place des dispositifs par exemple, où en sont la Police et la Gendarmerie dans le déploiement des formations pour les fonctionnaires chargés de recueillir la parole des victimes ? Où en sont le déploiement des dispositifs tels que le « téléphone grave danger » ou le « bracelet anti-rapprochement » ? Si ces questions émergent, c'est que nous sommes encore confrontés aujourd'hui à des chiffres effarants en matière de féminicides. Et quand nous examinons chacun de ces féminicides, nous retrouvons

rs 2026 tes et s en ève niste !



GRÈVE
MINISTE !
MARS 2026

fréquemment des situations où les victimes avaient déjà porté ou tenté de porter plainte. Sans que leur parole soit réellement prise en compte par la police, la gendarmerie ou la justice.

L'absence de PLF féministe a en plus une autre double conséquence :

->> pas de moyens de l'État pour faire progresser l'égalité dans la fonction publique, ce qui veut dire pas de moyens pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, pour améliorer les carrières des femmes, pour former les services de l'État à la lutte contre le sexisme ;

->> pas de moyens de l'État non plus pour l'ensemble du tissu associatif en charge d'apporter un soutien aux femmes dans leur ensemble et aux femmes victimes plus particulièrement. En 2025, ce sont près de 32 millions d'euros de subventions qui ont été supprimées. Il est à craindre que la saignée budgétaire 2026 accentue encore ce phénomène. Et au travail, nous sommes encore loin du compte quant à une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Les écarts de rémunération persistent par manque de financement, comme nous l'avons constaté lors de la négociation 2023-2025 sur l'égalité à Bercy. Le taux des femmes dans les emplois d'encadrement supérieur ou intermédiaire progresse, mais sans parvenir à l'égalité, malgré la loi Sauvadet de 2012. Les stéréotypes sexistes et les comportements qui en découlent perdurent comme le montrent les enquêtes (baromètre #StOpE de 2025). Enfin la prise en charge des violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail sont encore bien en deçà de ce que peuvent en attendre les victimes. Leur parole est trop souvent étouffée et nous sommes bien loin de voir se réaliser systématiquement le mantra de notre administration : « Protection des victimes et tolérance zéro pour les auteurs de VSS ».

DU PAIN SUR LA PLANCHE...

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous ne sommes pas au bout de notre labeur syndical dans ce combat. Et comme la CGT n'est pas une bulle hermétique, protégée des turpitudes du monde extérieur et de la société, nous devons continuer à mener ce combat tant en interne que dans le monde du travail et la

société.

Oui, les discriminations quelles qu'elles soient, notamment celles liées au genre n'ont pas plus leur place dans notre société que dans notre organisation syndicale. Pour cela, nous devons continuer à développer nos formations en direction des adhérentes pour les armer sur les questions de l'égalité femmes hommes et de lutte contre les VSS. La connaissance est le moyen le plus efficace pour faire reculer le sexisme, partout où on le rencontre, sur son lieu de travail, dans son militantisme, dans la société toute entière. Il nous faut aussi continuer à former nos directions d'organisation pour les outiller lorsqu'elles peuvent être confrontées à des actes de violences sexistes et sexuelles en interne. Nous avons aujourd'hui un outil, le cadre commun d'action contre les VSS dans la CGT, pour affronter ces situations dans un cadre collectif et en responsabilité.

Autour de ce cadre commun d'action, nous devons aussi veiller à la mise en place de dispositifs de veille contre les VSS, avec des camarades volontaires et formés pour soutenir les victimes et accompagner le travail de nos

“
**LES
FEMMES EN
GRÈVE, LES
INÉGALITÉS
EN CDI**

directions d'organisation.

Enfin, la CGT est engagée depuis des années sur la participation aux grandes dates de mobilisation sur les questions féministes. Nous devons donc nous emparer de la prochaine date du 8 mars, journée internationale des luttes des droits des femmes, pour en faire un temps important de mobilisation et porter nos revendications féministes.

La CGT est signataire de l'appel à la mobilisation unitaire pour le 8 mars 2026 dans le cadre Grève féministe. Dans cet appel, les organisations signataires rappellent les revendications suivantes :

- >> solidarité avec les femmes du monde entier en proie aux reculs de leurs droits, dans des régimes politiques hostiles ou des pays en guerre
- >> refus de la présence de l'extrême-droite dans les luttes féministes
- >> nécessité d'un engagement financier fort de l'État pour soutenir de véritables politiques sociales et salariales, ainsi que l'ensemble des associations
- >> du travail, un temps de travail, des retraites et des salaires pour vivre et non survivre
- >> pour un réel partage du travail domestique
- >> amélioration des services publics pour plus d'égalité et de justice
- >> respect de nos corps, en améliorant les dispositifs de santé, respect des personnes LGBTQIA+, prise en charge des handicaps, accessibilité à tous les espaces publics, lieux et bâtiments
- >> mise en place d'une loi-cadre intégrale qui mette en avant prévention, éducation, protection, accompagnement, sanction et garantisse les moyens pour la prise en charge de l'ensemble des victimes, femmes, enfants et minorités de genre
- >> effort conséquent sur toutes les politiques en matière d'éducation à l'égalité du plus jeune âge à l'université

**LE 8 MARS,
GRÈVE FÉMINISTE !**



CAMPAGNE BDS

LA FÉDÉRATION DES FINANCES REJOINT LA CAMPAGNE



Au cours de son congrès, la fédération des finances a décidé de rejoindre la campagne BDS France déjà impulsée par de nombreuses autres organisations de la CGT.

Cette décision de notre congrès part d'un triple constat :

- Le gouvernement français, malgré ses dénégations, n'a jamais cessé d'envoyer des armes et des pièces détachées à leurs homologues israéliens responsables du génocide orchestré contre les palestiniens de Gaza. Notre ministre Amélie de Montchalin, qui a pourtant autorité sur la Direction Générale de Douanes et des Droits Indirects (DGDDI), s'est toujours refusé à mettre en œuvre un embargo sur les armes utilisées dans la bande de Gaza, et ce, en dépit des propos du président Macron qui avait déclaré être favorable à cette mesure.

- Le gouvernement français, autant que ceux de l'Union Européenne ou des États-Unis d'Amérique, se refusera toujours à faire valoir le Droit International tant les intérêts de l'impérialisme sont grands au Moyen-Orient. Ainsi, le droit au retour des réfugiés palestiniens, le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, la fin de l'apartheid dans l'État d'Israël ainsi que la fin de l'occupation et de la colonisation dans les territoires palestiniens ne pourront devenir réalité que par la solidarité internationale. Par le passé, sous la pression des peuples du monde entier, le gouvernement d'Afrique du Sud a renoncé à sa politique d'apartheid au sein de ses frontières, tout comme à l'occupation et aux guerres coloniales dans les autres pays d'Afrique australe (Namibie, Angola, Zimbabwe, Mozambique), et ce,

alors que la France, comme tout les autres pays impérialistes, n'a jamais cessé de fournir en armes le régime d'Apartheid.

- Une paix juste et durable au Moyen-Orient ne naîtra jamais dans le fracas des armes et le ressentiment généré au fil des générations par les massacres et les injustices qui en découlent. Résolument non-violente, la campagne de mobilisation citoyenne BDS, en lien avec les organisations progressistes israéliennes et palestiniennes, vise à rendre publiques les politiques immorales de collaboration économique des grandes firmes multinationales avec l'entreprise coloniale et raciste du gouvernement israélien.

Pour toutes ces raisons, la Fédération des finances s'associera désormais au déploiement de la campagne BDS à travers ses multiples initiatives sur le territoire français.

PÉTITION RESTAURATION

POUR UNE RESTAURATION COLLECTIVE ACCESSIBLE : NON À L'AUGMENTATION DES TARIFS DE RESTAURATION COLLECTIVE !

Malgré l'opposition des organisations syndicales, le secrétariat général du ministère a décidé de l'augmentation du plafond d'harmonisation tarifaire.

Ce dernier est passé pour 2026, à 6,22€ (5,67€ en 2025) pour l'Île-de-France et à 6,70€ (6,15€ en 2025) pour les autres régions, ce qui fait une augmentation de 55 centimes d'euro (soit près de 10%). Pour rappel, l'harmonisation tarifaire détermine le montant cible de reste à charge pour les agent-e-s.

La CGT Finances est opposée à cette augmentation qui est de la responsabilité de l'employeur et a voté CONTRE lors du dernier CNAS.

A la CGT Finances nous revendiquons :

- un montant de reste à charge aux agent-e-s qui tende vers celui des agent-e-s du ministère de l'intérieur, soit 2,73€ en 2025,
- un plateau dit « social » (un plat et deux périphériques),
- que des critères sociaux et environnementaux soient intégrés dans le choix du prestataire de service retenu pour la gestion de ces titres,
- que la restauration proposée aux agent-e-s soit issue majoritairement de

l'agriculture biologique et que l'approvisionnement des restaurants fasse appel aux producteurs locaux

- que la restauration collective soit accessible pour toutes et tous, actives, actifs et retraité-e-s.
- à défaut d'une restauration collective, une revalorisation du titre restaurant à son maximum légal (soit 14,52€ en 2025) ainsi qu'une participation de l'employeur à hauteur de 60% (soit 8,71€ en 2025).

LES AGENT-E-S SIGNATAIRES EXIGENT L'ABANDON DE L'AUGMENTATION DES TARIFS DE RESTAURATION COLLECTIVE AINSI QUE L'ARRÊT DES FERMETURES DES STRUCTURES DE RESTAURATION.

NOTRE ACTION SOCIALE EST EN DANGER !

Aujourd'hui, les agent-e-s des finances sont confrontés à de plus en plus de difficultés pour se loger, pour se restaurer, pour faire garder leurs enfants ou pour partir en vacances.

L'État employeur ne répond que très partiellement aux besoins des agent-e-s dont il a la responsabilité. Pire le ministère de l'économie et des Finances, envisage des arbitrages drastiques sur les politiques sociales menées et baisse les subventions versées aux associations de vacances, de logement et de restauration.

Reprenons la main sur nos activités sociales, culturelles et sportives qui doivent participer à l'élargissement des connaissances et à un meilleur épanouissement personnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie et de travail.



SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE

<https://c.org/CbRJkQMvrW>

ou en suivant le QR Code

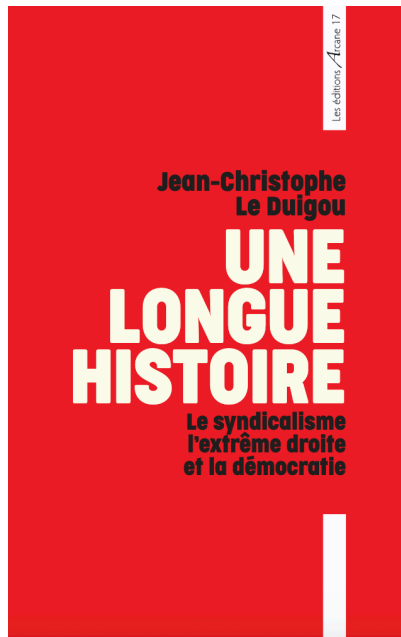


À LIRE

UNE LONGUE HISTOIRE

LE SYNDICALISME, L'EXTRÊME DROITE ET LA DÉMOCRATIE

Jean-Christophe Le Duigou, économiste est membre de la commission exécutive de la Confédération générale du travail (CGT) de 1982 à 2009. Il est également secrétaire général de la fédération des finances, notamment lors des grèves de 1989. Il siège au Bureau confédéral de la Confédération aux côtés de Bernard Thibault de 1999 à 2009.



La question sociale appartient-elle au passé ? Non. Elle persiste, se renouvelle, évolue et se transforme sous la pression de mutations d'une ampleur inédite. Alors que le Rassemblement national campe aux portes du pouvoir, il est plus que jamais nécessaire de tirer les leçons des luttes sociales et syndicales qui ont marqué les cinquante dernières années. C'est aussi l'occasion de se pencher sur l'avenir du travail, d'évoquer les rapports de l'organisation syndicale avec les partis de gauche, avec le Parti communiste, avec le patronat et la place que doit prendre la mise en œuvre d'une véritable démocratie sociale. Le syndicalisme saura-t-il s'unir, se rassembler et créer le rapport de force nécessaire pour de nouveaux succès stratégiques ? Ces pages ne visent pas à clore plusieurs débats ouverts. Elles sont destinées à éviter de perdre la mémoire alors que se pose la question de la construction du syndicalisme du XXI^e siècle.



LA LUTTE EST BELLE !
L'ALBUM CD DES 130 ANS DE LA CGT

★ PLUS DE 30 ARTISTES MOBILISÉ-ES ★
LES OGRES DE BARBACK - GAUVAIN SERS - CALI - MATHILDE
CORINNE MASIERO - GUILLAUME MEURICE - MOUSS ET HAKIM
LES GOGUETTES (EN TRIO MAIS À QUATRE) - VULVES ASSASSINES
PLANÈTE BOUM BOUM - NOÉ PRESZOW - ...

COMMANDEZ SUR
NVOBOUTIQUE.FR

20 €

À ÉCOUTER

Plus 30 artistes mobilisé-es pour interpréter les chants de luttes d'hier et d'aujourd'hui ! Avec entre autres : Cali, Mathilde, Corine Masiero, Les Goguettes (en trio mais à quatre), Planète Boum Boum, Petite Gueule, Thérèse, Bonbon Vodou... Et plein d'autres !!!

Des chants pour vous faire vibrer, à faire résonner dans les manifestations et les rassemblements, pour porter nos luttes d'aujourd'hui et de demain.



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**